

| ANNÉE | MOIS | JOUR |
|-------|------|------|
|       |      |      |

PROGRAMME CULTUREL

# « SOUTIEN AUX CRÉATEURS MARIVERAINS »

SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

## FORMULAIRE DE DEMANDE

### SECTION 1 : INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

#### 1. Description du programme culturel « SOUTIEN AUX CRÉATEURS MARIVERAINS »

Le programme culturel « **Soutien aux créateurs mariverains** » vise à contribuer à la promotion d'un ouvrage rédigé (livre ou pièce de théâtre) ou d'une pièce musicale (chanson ou œuvre instrumentale) créé par un Mariverain en lui offrant différentes visibilitées, en plus de lui accorder certaines facilités, notamment :

- Enregistrement d'un court topo, par Axion TV, permettant à l'auteur, l'auteur-compositeur ou au dramaturge de promouvoir son oeuvre.
- Conception et parution d'un panneau numérique soulignant la sortie du livre, de l'œuvre musicale ou de la pièce de théâtre et mettant en lumière le créateur (période maximale de deux semaines consécutives).  
Exemple : Découvrez « **La face cachée de la lune** » de *Pierrot Lalune, Mariverain. Disponible à la bibliothèque Honorius-Provost.*
- Mise en vente de l'œuvre du créateur (auteur, auteur-compositeur ou dramaturge) au comptoir de prêt de la bibliothèque Honorius-Provost.
- Achat de cinq exemplaires de la création en question par le conseil, à l'exception de celles qui, à l'origine, fait l'objet d'un mandat (ex. : une entreprise où une personne mandate un auteur pour écrire sur un sujet précis.).
- Organisation et présentation d'un lancement, si la situation le permet, ainsi que le délai.  
Pour le lancement, le délai doit être suffisamment grand pour l'inscrire dans la programmation culturelle à venir (voir section 6).

#### 2. Critères d'admissibilité?

**Pour être admissible au programme, le créateur (auteur, auteur-compositeur, dramaturge) doit :**

- Être résident de Sainte-Marie depuis au moins 12 mois.  
Certaines exceptions peuvent s'appliquer pour un Mariverain de souche, c'est-à-dire une personne qui est née à Sainte-Marie et y a vécu un certain nombre d'années.
- Solliciter le soutien, au moins quatre mois avant la parution de l'ouvrage.  
Dans le cas contraire, le soutien pourrait être limité ou refusé.
- Produire un ouvrage ou une pièce de qualité professionnelle.  
Exception : Les ouvrages ou les pièces faisant l'objet d'un mandat.
- Compléter le formulaire « **Soutien aux créateurs mariverains** » et le remettre dans le délai prescrit au **SLCVC**.

#### 3. Limitations du programme

- Un créateur (auteur, auteur-compositeur ou dramaturge) ne peut bénéficier du programme de soutien plus de deux fois dans la même année et d'un seul lancement public par année.
- Dans le cas d'un mandat, la bibliothèque Honorius-Provost se réserve le droit d'acheter ou non un exemplaire de la création. Un maximum de deux exemplaires pourra être acheté.
- Pour la vente au public, les exemplaires de la création pourront être laissés en consignment à la bibliothèque Honorius-Provost. Le créateur (auteur, auteur-compositeur ou dramaturge) est responsable de transmettre à l'écrit toutes les informations nécessaires à la vente de sa création, de faire les suivis budgétaires pour récupérer ses revenus. À cet effet, la bibliothèque Honorius-Provost ne pourra être tenue responsable des écarts monétaires pouvant survenir lors de la vente d'un exemplaire.

#### 4. Analyse des demandes

La direction du **SLCVC** analysera toutes les demandes au fur et à mesure qu'elles seront déposées. Des informations complémentaires pourront alors être demandées afin de compléter l'analyse. Suite à cette analyse primaire, la direction du **SLCVC** déposera toutes les demandes aux membres de la Commission des loisirs. Selon les critères établis et les informations fournies, une décision sera alors rendue, pour ensuite être entérinée au conseil de ville. Le suivi de la réponse au créateur (auteur, auteur-compositeur ou dramaturge) sera transmis par le **SLCVC**.

#### 5. Achat d'exemplaire

Peu importe le nombre de copies achetées par la Ville de Sainte-Marie, le créateur (auteur, auteur-compositeur ou dramaturge) est tenu d'émettre une facture au nom de la **Ville de Sainte-Marie**, en prenant soin d'indiquer le titre de la création et son coût unitaire. Si le créateur (auteur, auteur-compositeur ou dramaturge) n'est pas enregistré aux numéros de taxes, il doit fournir ses informations détaillées (coordonnées domicile, numéro de téléphone, date de naissance et numéro d'assurance sociale). La facture doit être remise à la responsable de la bibliothèque. Cette dernière la traitera dans les meilleurs délais, selon les règles en vigueur.

#### 6. Lancement

Selon la situation sanitaire en vigueur, un lancement peut être possible. Le cas échéant, ce dernier sera prioritairement effectué à la bibliothèque Honorius-Provost pendant ses heures de fermeture. Dans le cas contraire, le lancement pourrait se dérouler à la Galerie d'art municipale ou à tout autre lieu adapté à la circonstance. Le créateur (auteur, auteur-compositeur ou dramaturge) doit fournir une liste comportant un **maximum de 20 invités**. La liste avec toutes les coordonnées des personnes doit être transmise au **SLCVC 60 jours avant** la tenue du lancement.

Il importe de préciser qu'un lancement sera possible seulement si le délai est suffisamment grand pour inscrire l'événement dans la programmation culturelle à venir. Dans le cas contraire, la demande sera traitée, mais l'événement sera retardé jusqu'à la parution de la prochaine programmation.

### SECTION 2 : INFORMATIONS SUR LE CRÉATEUR

NOM ET PRÉNOM : \_\_\_\_\_ ADRESSE : \_\_\_\_\_

☎ TÉLÉPHONE MAISON : \_\_\_\_\_ VOUS RÉSIDEZ À SAINTE-MARIE DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES ? \_\_\_\_\_

☎ CELLULAIRE : \_\_\_\_\_ @ COURRIEL : \_\_\_\_\_

### SECTION 3 : INFORMATIONS SUR LE LIVRE

#### GENRE LITTÉRAIRE :

NON-FICTION PRÉCISEZ LE TYPE :

AUTOBIOGRAPHIE  BIOGRAPHIE  AUTRE ⇨ PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_

FICTION – ROMAN PRÉCISEZ LE TYPE :

POLICIER  THRILLER  ESPIONNAGE  SCIENCE-FICTION  ÉROTIQUE  GOTHIQUE  ROMANTIQUE  HISTORIQUE

FANTASTIQUE  AUTRE ⇨ PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_

#### TITRE ET NOMBRE DE PAGES :

TITRE : \_\_\_\_\_ NOMBRE DE PAGES : \_\_\_\_\_

#### RÉSUMEZ LE SUJET TRAITÉ

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

#### DATE DE SORTIE PRÉVUE :

---

#### MAISON D'ÉDITION :

---

#### PRIX DE VENTE ET COPIE DE LA CRÉATION :

\_\_\_\_\_ \$  Copie de la création jointe à la présente demande – obligation de fournir une épreuve pour permettre l'analyse de la demande.

### SECTION 4 : INFORMATIONS SUR L'ŒUVRE MUSICALE

#### PRÉCISEZ LE TYPE :

CHANSON  PIÈCE INSTRUMENTALE  AUTRE ⇨ PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_

#### GENRE DE MUSIQUE PRÉCISEZ LE TYPE :

BLUES  CHANSON FRANÇAISE  GOSPEL  JAZZ  MUSIQUE CLASSIQUE  COUNTRY  EXPÉRIMENTALE  FOLK

LATINE  MUSIQUES DU MONDE  POP  AUTRE ⇨ PRÉCISEZ : \_\_\_\_\_

#### TITRE ET DURÉE :

TITRE : \_\_\_\_\_ DURÉE : \_\_\_\_\_

#### PUBLIC CIBLÉ :

ENFANTS ⇨ MOINS DE 12 ANS  JEUNES ⇨ 13 À 18 ANS  ADULTES  AÎNÉS  TOUS

#### RÉSUMEZ LE SUJET TRAITÉ

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

#### DATE DE SORTIE PRÉVUE :

---

#### MAISON D'ÉDITION - MAISON DE DISQUE :

---

#### PRIX DE VENTE ET COPIE DE LA CRÉATION :

\_\_\_\_\_ \$  Copie de la création jointe à la présente demande – obligation de fournir une épreuve pour permettre l'analyse de la demande.

